

**GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE
DES VALLEES DE L'OURTHE ET DE L'AMBLEVE**

(asbl GREOA)

COMMUNE DE HAMOIR

PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL

**Compte-rendu de la réunion de la Commission Locale de Développement Rural
du 9 mai 2012**

(hall omnisports – HAMOIR)

Présents : Mesdames et Messieurs Suzanne Bissot, Anne-Cécile Colin, Oscar Dalem, Michel Flamaxhe, Michel Hamtiaux, Marie-Noëlle Minguet, Raymond Momin, Rémi Nuyts, Serge Nuyts, Jean-Marie Peters, Steven Van Erps.

Monsieur Patrick Lecerf, Président de la Commission,
Madame Marie-Françoise Gilis, Agent de développement (GREOA).

Excusés : Mesdames et Monsieur Catherine Allard, Angèle Distrée, Joseph Housset.

La réunion débute à 20h00.

L'ordre du jour de cette réunion est le suivant :

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 29 février 2012

Le PV est approuvé sans remarques.

2. Projet d'auto-stop de proximité « Covoit'Stop » : localisation des arrêts

Monsieur Lecerf présente le projet d'auto-stop de proximité « Covoit'Stop » aux membres de la CLDR. Le projet COVOIT'STOP a pour objectif de favoriser l'auto-stop de proximité, en complément des transports en commun. Cet auto-stop est organisé par le biais d'une inscription préalable des utilisateurs (automobilistes et auto-stoppeurs) et par un système adapté aux moins de 18 ans (envoi de SMS). Le projet concernera les communes membres du GREOA mais également les communes membres du GAL du Pays des Condruses. Les communes d'Aywaille, de Chaudfontaine, de Comblain-au-Pont et de Stoumont ont débuté en mai 2012. Il est prévu que les autres communes démarrent en septembre 2012 lors de la semaine de la mobilité.

Le GREOA assure la coordination du projet ainsi que sa promotion (affiches, dépliants). Il a notamment effectué des achats groupés pour les panneaux et les kits (cartes de membres, brassards, autocollants) ; il gère également le site Internet www.covoitstop.be. Les communes

se chargent des inscriptions et de l'envoi des kits. A Hamoir, il est prévu que l'office du tourisme s'occupe des inscriptions. L'agent de développement propose à la commune de prendre également contact avec le Plan de Cohésion Sociale pour voir quelles sont les collaborations possibles. En effet, dans d'autres communes, le Plan de Cohésion Sociale est associé à la démarche et s'occupe des inscriptions.

Il est demandé aux membres de donner leurs avis sur l'emplacement des panneaux. La commune a déjà mené une première réflexion sur ceux-ci et a déjà consulté la Commission des aînés. L'agent de développement distribue une carte avec les emplacements envisagés. L'agent de développement rappelle les recommandations émises par le SPW et le TEC. Les membres discutent des emplacements. Ils regrettent qu'il ne soit pas possible d'utiliser les emplacements de bus pour placer les panneaux car ceux-ci seraient des zones privilégiées pour les y installer. Il ressort de la réflexion que l'arrêt situé au carrefour de la rue Joseph Huberty et du Thier de Bléron à Comblain-la-Tour est à déplacer rue des écoles. Il est également suggéré de placer un arrêt route d'Anthisnes à Fairon. Les emplacements des arrêts décrits ci-dessous sont approuvés par les membres de la CLDR :

Comblain-la-Tour	
Rue des écoles	A hauteur de l'école (direction Xhoris)
Rue de Fairon	A hauteur du pont (direction Comblain-au-Pont)
Rue de Fairon	A hauteur du pont (direction Fairon)
Fairon	
Route de Liège	Au carrefour avec la rue du Chirmont (direction Comblain-la-Tour)
Route de Liège	Au carrefour avec la rue Joseph Wauters (direction Hamoir)
Route d'Anthisnes	En direction d'Anthisnes
Hamoir	
Place Del Cour	Devant l'office du tourisme (direction Fairon)
Rue des combattants	Avant le carrefour avec la rue du Vieux Mayeur (direction Filot)
Filot	
Grand'Route	Un peu plus bas que le carrefour avec la route de Sy (direction Hamoir)
Grand'Route	A hauteur de la Maison de village (direction Ferrières)

Le GREOA effectuera la mise à jour de la carte. Celle-ci sera alors envoyée au SPW et au TEC en vue de préparer une visite de terrain avec eux.

3. Divers

Monsieur Lecerf informe les membres de la CLDR que la commune a reçu un courrier du Ministre de la ruralité relatif à une modification du taux de subvention. Les projets ne seront plus financés à 80% pour la totalité du projet mais uniquement jusqu'au montant de 500.000 € Pour la partie qui dépasse le montant de 500.000 €, un taux de 50% sera d'application. Il est donc important d'étudier les possibilités de cofinancement, notamment avec la Communauté française.

L'agent de développement rappelle que lorsque le PCDR aura été approuvé par le Gouvernement wallon, la commune pourra introduire une demande de subvention. Pour ce faire, la fiche pour laquelle une demande de subvention est introduite doit être actualisée.

Monsieur Lecerf fait également un bref compte-rendu de la soirée d'information sur le projet d'éolienne citoyenne à Ferrières. Les personnes intéressées peuvent contacter l'association Ferréole (www.ferreole.be).